



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Le jeudi 30 avril 2026, à 19h40, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Sébastien MOUNIÉ, maire.

Présents : Geneviève ALBOUY, 3^e adjointe au maire, Eric AUTHIE, , Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Stéphanie SAINT LEGER, 1^{ère} adjointe au maire, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, et Lionel VERGNENEGRE.

Absent excusé : Pierre-Antoine CLANET, 2^{ème} adjoint au maire.

Date de la convocation : 25 avril 2026

Secrétaire de séance : Marion FIANCETTE

Nombre de votants : 10.

I. Lecture de l'ordre du jour

II. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 4 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

III. Délibérations relatives au budget :

Le Maire présente les deux budgets de la Commune : le budget principal et le budget annexe touristique. Il indique que le budget principal est le budget qui portera notamment les exercices budgétaires relatifs à la cristallisation du château de Montségur.

Il précise également, au regard de la lourdeur des montants prévisionnels, que la Commune bénéficiera d'importantes aides de l'Etat, du département, de la Région. Le Maire précise qu'afin d'éviter la mise en place d'un prêt relais, le Département devrait nous faire un acompte de l'ordre de 200 000 euros, ce qui devrait permettre de financer une partie de la première tranche des travaux qui débuteront début juin. La DRAC a également été sollicitée.

Sans ces soutiens, l'opération serait impossible à porter par la Commune seule au regard de la trésorerie actuelle.

Le Maire précise également qu'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine est en cours de construction afin de faire un appel aux dons et au mécénat.

Concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, après avoir présenté les écarts par rapport à d'autres communes du département, il propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Il est ensuite procédé au vote des délibérations.

- Vote du compte Financier Unique 2025 Budget principal.

La délibération relative au compte financier unique 2025 du Budget principal est adoptée à l'unanimité.



Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

- Vote du compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Activités Touristiques

La délibération relative au compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Activités Touristiques est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

La délibération relative au taux directs 2026 est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

Les taux resteront donc inchangés pour la Commune.

- Affectation des résultats et vote du budget principal 2026

La délibération relative à l'affectation des résultats et au budget principal 2026 est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

- Affectation des résultats et vote du budget annexe activités touristiques 2026

La délibération relative à l'affectation des résultats et au budget annexe activités touristiques 2026 est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

IV. Délibérations

- Adhésion au service de secrétaires de mairie itinérants

Le Maire présente la convention avec le Centre de Gestion de Foix qui permet de bénéficier d'un service de secrétaires de mairie itinérants. Ce service permet de former mais aussi de remplacer les secrétaires en cas d'absence ou de vacance de poste. Cette convention est résiliable. Ce service est facturé 250 euros la journée (tout frais compris), à la demande de la Commune. Il n'y a pas de coût d'adhésion.

La délibération relative à l'adhésion au service de secrétaires de mairie itinérants est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

- Installation d'une commission d'appels d'offres (élection des suppléants)

Le Maire précise que nous devons revoter la constitution de la commission d'appels d'offres, notre commission ayant besoin de suppléants. Il est procédé au vote :

Sont élus titulaires :
Geneviève ALBOUY
Vote pour : 10
Vote contre : 0



Vote abstention : 0

Pascale SOQUET

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Lionel VERGNENEGRE

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Sont élus suppléants :

Denis SALLES est élu suppléant de Geneviève ALBOUY

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Stéphanie SAINT LEGER est élue suppléante de Pascale SOQUET

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Éric AUTHIÉ est élu suppléant de Lionel VERGNENEGRE

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

- Avis sur la réponse proposée par le cabinet Simon Petot-Bottin à l'appel d'offres relatif à la cristallisation et la valorisation du château de Montségur

Le Maire présente la réponse proposée par le cabinet Simon Petot-Bottin à l'appel d'offres relatif à la cristallisation et la valorisation du château de Montségur. Les critères de notation sont présentés ainsi que les résultats pour chaque lot. Le Maire précise que si la Commune a la maîtrise d'ouvrage, elle s'appuie avant tout sur l'expertise du cabinet de Simon Petot Bottin. Il précise que c'est à la Commune de notifier aux entreprises les résultats. La délibération relative à la réponse proposée par le cabinet Simon Petot-Bottin à l'appel d'offres relatif à la cristallisation et la valorisation du château de Montségur est adoptée à l'unanimité. La Commune confirme les choix du cabinet Simon Petot-Bottin.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

- Aménagement d'un belvédère sur une portion du « Chemin de Campis »

Le Maire précise qu'un accord de principe avait été donné par la Commune en 2025. Le Maire présente le projet d'aménagement du belvédère sur une portion du Chemin de Campis ainsi que le projet de convention. Il précise qu'il serait intéressant que la Commission Nature et Environnement de la Commune se saisisse du projet de convention pour l'amender.

Suite à des échanges, la délibération est adoptée.

Vote pour : 6

Geneviève ALBOUY, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES

Vote contre : 4



Éric AUTHIÉ, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Vote abstention : 0

- Billetterie du château de Montségur au bâtiment Pied de Pog

Le Maire indique les difficultés rencontrées par les agents et les incivilités causées par la présence en proximité de différents accès au château. Certains visiteurs contournent volontairement la billetterie, d'autres de bonne foi pensent qu'il s'agit d'un office de tourisme et passent à côté sans payer. Il précise que l'alerte avait déjà été faite au moment de l'installation de la billetterie au Pied de Pog. Il est nécessaire de canaliser le flux des visiteurs, de renforcer la signalétique et d'avoir une action préventive sur le non contournement de la billetterie. Il reprecise les enjeux financiers pour la Commune. Cette ressource est la seule qui permette à la Commune de pouvoir maintenir l'emploi des agents pour la quasi-totalité d'entre eux habitants de la Commune et de maintenir les comptes à l'équilibre. Le Maire précise qu'il a demandé à la Communauté de communes les chiffres de passage des visiteurs : des compteurs sont installés. Avec la labellisation Grand Site de France et peut-être une labellisation UNESCO, cette situation doit être réglée au plus vite. Il est proposé de procéder en deux étapes : renforcer la signalétique puis si nécessaire envisager la possibilité de repositionner la billetterie là où elle avait été placée par les anciens du village : sur le sentier, accès unique au Pog en attendant de résoudre la situation.

La délibération relative à la billetterie du Pied de Pog est adoptée à l'unanimité.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

V. Questions diverses

- Il est évoqué la situation du caveau de M. Lartigue. Un tuyau de drainage est installé au-dessus du caveau de M. Lartigue. Il est conseillé de surveiller pour le moment la quantité d'eau qui pourrait se déverser avant d'engager d'éventuels travaux.
- Il est signalé un manque de bitume suite à des travaux du SMDEA devant le cimetière. Une demande sera faite pour reboucher les trous sur la départementale. La demande a déjà été faite en vue du Tour de France.
- Il est fait un point sur le Tour de France :

Sur installation d'une Fan zone Leclerc pour le Tour de France suite à une visite sur site. La fan zone serait installée finalement au col de Montségur. Ce point reste à valider avec la préfecture.

La route sera fermée de 13h à 18h, si nous laissons ouvert le château le matin.

La question d'une buvette positionnée au col soulève des questions, la présence d'activité de vente étant interdite depuis un arrêté de 1982. Elle pourrait être exceptionnellement autorisée si les recettes étaient reversées aux travaux du château. La question reste en suspens.

- Embellissement : 17 jardinières seront installées en vue du fleurissement du village. La plantation aura lieu le 15 mai. Il est prévu également du bouturage pour l'automne prochain. Le village est inscrit au concours Ariège Fleurie (village fleuri).



- Il est suggéré de faire un courrier aux habitants du village sur le nécessaire entretien. En effet, l'agent technique est désormais seul pour tout assumer. La responsabilité de chacun est nécessaire sur ce sujet. Un appel au bénévolat serait aussi une solution.
- Pont du Pichol : le maire précise que le dossier de demande d'aide a été déposé et que nous attendons un retour. La rénovation du Pont sans limitation de tonnage est bien prévue et a été prise en compte dans le budget 2026.
- L'association mission pour le patrimoine mondial a organisé le 29 avril une formation sur les risques : sécheresse, incendie, tempête, canicule.... Geneviève Albouy et Cyriel Gory étaient présents. Il va falloir travailler sur la mise en place d'un Plan Communal de Secours.
- Le 24 mai sera organisée une journée d'inauguration du Label Grand Site de France Montségur. Le Maire sera présent pour représenter la Commune.
- De nouveaux dépliants sont mis à jour concernant le château. Fabrice Chambon travaille à la création d'un dépliant sur le Musée qui jusqu'alors n'existait pas.
- Il est rappelé que pour la 1ère fois depuis de nombreuses années la Commémoration du 8 mai sera organisée à 11H et 11H30 avec un vin d'honneur dans la salle municipale.
- Il est constaté le vol du panneau descriptif de la Croix de Férocas. Il sera demandé à Fabrice Chambon de retrouver le texte original afin de pouvoir le reproduire.

Tous les points ayant été abordés, aucune question n'est soulevée.

La séance est terminée à 22h58.

La secrétaire de séance
Marion FIANCETTE



Le Maire
Sébastien MOUNIÉ